

Extrait du SNES de la Corse

<http://corse.snes.edu/mutations/article/verification-bareme>

# VERIFIEZ VOTRE BAREME !

- Mutations -



Date de mise en ligne : mardi 22 janvier 2013

---

**Copyright © SNES de la Corse - Tous droits réservés**

---

" **Ne vous fiez pas au barème donné sur SIAM au moment de la saisie des vœux, ce n'est pas le barème définitif** : il correspond à votre saisie, avant toute vérification par l'administration des pièces justifiant des situations ouvrant droit à bonification. C'est ce même barème qui figure encore sur le formulaire de confirmation : corrigez-le si nécessaire en « rouge ».

" **Le barème retenu par l'administration rectorale** est affiché sur SIAM (via I.Prof) en janvier. Pour reconnaître la période d'affichage, consultez nos publications académiques et la circulaire rectorale. **Il est impératif de prendre connaissance et de vérifier ce barème car c'est le seul moment de contestation possible.** En cas de désaccord, contactez par écrit (courriel, fax...) auprès du rectorat.

**Envoyez un double à [la section académique de Corse](#).**

" **Après le groupe de travail (GT)**, les barèmes arrêtés par le recteur sont à nouveau consultables et il y a une courte et ultime période d'appel possible uniquement pour les barèmes modifiés lors du GT.

**Ensuite, il est impossible de faire corriger des erreurs.**